







DÉCISION D'ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES N° 06/2022/FH2S

Le président de la Fondation Hassan II pour la promotion des œuvres sociales au profit du personnel du secteur public de la santé,

- Vu le Règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de la fondation Hassan II pour la promotion des œuvres sociales au profit du personnel du secteur public de la santé;
- Vu l'appel d'offres n°06/2022/FH2S ayant pour objet l'achat de fourniture au profit de la Fondation Hassan II pour la promotion des œuvres sociales au profit du personnel du secteur public de la sante en deux lots distincts;
- Vu la publication de l'appel d'offres n°06/2022/FH2S aux journaux : Le Matin n°17519 du 09/07/2022 , الصحراء المغربية n°11258 du 09/07/2022 et sur le portail de la fondation le 09/07/2022 ;
- Vu la publication d'un additif au dossier d'appel d'offres sur le portail de la Fondation le 11/08/2022;
- Vu le paragraphe 1 de l'article 45 du Règlement relatif aux aux conditions et formes de passation des marchés de la Fondation Hassan II pour la promotion des œuvres sociales au profit du personnel du secteur public de la santé qui stipule que: « l'autorité compétente peut, sans de ce fait encourir aucune responsabilité à l'égard des concurrents et quel que soit le stade de la procédure pour la conclusion du marché, annuler l'appel d'offres »;
- Vu l'alinéa (a) du paragraphe 2 de l'article 45 du règlement précité qui stipule que: « l'autorité compétente annule l'appel d'offres lorsqu'un vice de procédure a été décelé»;
- Considérant que les concurrents ayant téléchargé le dossier d'appel d'offres avant le 11/08/2022 n'ont pas reçu l'additif précité à cause d'un incident technique au niveau du portail électronique de la Fondation.

Décide

Article unique : D'annuler l'appel d'offres n°06/2022/FH2S du 01/09/2022 à 10h30mn relatif à l'achat de fourniture au profit de la Fondation Hassan II pour la promotion des œuvres sociales au profit du personnel du secteur public de la sante en deux lots distincts.

Présides de la Fondation Hassan II
pour La Promotion des Oeuvres Sociales au Profit

OUBARA

du Personnel du Secteur Public de la Santé